

Séance du 7 avril 2026

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
21

Date de la Convocation
30/03/2026

Date d'affichage :
30/03/2026

Délibération N°
2026- 08
Objet de la
délibération :

**COMMISSION
DE CONTRÔLE DES
LISTES
ÉLECTORALES**

COMPOSITION

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication la



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

L'an deux mil vingt six et le 7 avril à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.
Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe,
BLONDIAUX Danielle, VINCENT Jean-Marc, MARQUILLY Gaelle, CAYEZ Marc,
COCQ Cécile, FLAUDER Sébastien, LECOCQ Isabelle, POLART Johan, DECLERCQ
Caroline, VITTU Arnaud, JOURET Emilie, DERACHE Laurent, VANTHUYNE
Loetitia, DELASSUS Olivier, BAILLY Manuella,

Absents, excusés : STIEVENART Alicia, FASQUEL Philippe,

Avaient donné pouvoir : STIEVENART Alicia, FASQUEL Philippe,

Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les
commissions de contrôle des listes électorales.

L'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des
commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral
sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une
durée de six ans.

Conformément à la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, la Commission de Contrôle des
Listes électorales est composée, dans les communes de plus de 1 000 habitants,
uniquement de conseillers municipaux. Trois conseillers municipaux pris dans l'ordre du
tableau et appartenant à la majorité municipale ainsi que deux conseillers appartenant à
l'opposition.

Ni le Maire, ni les Adjointes ne peuvent siéger à cette commission.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De désigner comme membres de la Commission de Contrôle des listes électorales :

VINCENT Jean-Marc, DOYER Régis, CAYEZ Marc, VANTHUYNE Loetitia,
DERACHE Laurent,

- De charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.